

Vous partez en vacances ? Demandez à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous vous absentez ?
Faites surveiller votre domicile par les services de police ou de gendarmerie.
Informations et inscriptions dans votre commissariat ou votre brigade de gendarmerie.
Pour gagner du temps, remplissez le formulaire sur www.interieur.gouv.fr

Retrouvez tous les bons réflexes dans notre brochure et sur internet
ministèreinterieur
@Police_Semeau

Les cambrioleurs agissent de jour comme de nuit.

Fermez vos portes, fenêtres et volets.

Laissez des signes visibles de présence même pour une courte absence.

En cas de cambriolage, ne touchez à rien et composez le 17

Activez diverses sources lumineuses par des minuteries pour dissuader les cambrioleurs

Ne signalez pas votre absence sur les réseaux sociaux, mais à la gendarmerie !

Placez vos objets de valeur en lieu sûr.

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

A cet effet, vous devez :

- ➔ **remplir le formulaire** disponible [en ligne](#),
- ➔ **l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à la brigade de gendarmerie territorialement compétente** (au moins 2 jours avant votre départ).

Suivez la gendarmerie de l'Hérault sur les réseaux sociaux :

Twitter : @Gendarmerie_34

Facebook : Gendarmerie de l'Hérault

Instagram : gendarmerie_nationale_34

